

Le 18 décembre 2012
N° 10-2012

Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Les avantages fiscaux et sociaux des retraités sur la sellette

Le rapport de la cour des comptes du 13 septembre 2012 estime que les retraités, « contrairement à une idée reçue, sont dans une situation plus favorable que les actifs ». Pour les magistrats, cette situation résulte pour une part de l'existence de nombreux dispositifs fiscaux et sociaux en leur faveur. Ils proposent d'en supprimer une partie. Ces dispositions ne sont elles pas les prémices d'un nivellement par le bas des retraites par rapport au cout de la vie ? FO ne dit pas autre chose.

Les ministres du travail et de la santé souhaitent revoir la fiscalité dans son ensemble, exclusivement en défaveur des retraités, si on se réfère au rapport de la cour des comptes.

1. Suppression de l'abattement des 10%, de l'impôt sur le revenu, de nombreux retraités se verraient privés de nombreuse prestation sociale du fait de l'augmentation du revenu imposable.
2. Suppression de l'exonération de la majoration pour les retraités ayant eu plus de trois enfants.
3. Taux de la CSG porté à 7,5% comme pour les actifs.
4. Proposition de taxer à 1% les pensions et retraites complémentaires.
5. Suppression du critère d'âge pour la fiscalité locale, ainsi les retraités au-delà de 65 ans seront tous soumis à la taxe d'habitation et la taxe foncière.
6. Révision du mode de financement du minimum vieillesse aujourd'hui financé par la dette sociale.

A cela s'ajoute la taxe dépendance sur les retraites portée de 0.15% à 0.30% en 2013 au lieu de 2014. Cela concerne de plus en plus de retraités soumis à l'impôt, du fait entre autre du blocage du barème 2011.

En 2009, selon l'INSEE, 1 million de personnes retraités de plus de 64 ans vivaient sous le seuil de pauvreté.

En 2012, un bénéficiaire des RESTO DU CŒUR sur dix est un retraité.

N'en jetez plus, la coupe est pleine ! A contester sans modération.

Au nom du bureau de la commission permanente des retraités, je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun d'entre vous.

Serge RIO
Secrétaire de la commission permanente des retraités

Nota : la section des retraités devient commission permanente des retraités, du fait des nouvelles dispositions votées lors de la dernière Commission Exécutive.

SOMMAIRE

Page 1 :
Edito

Pages 2 et 3 :
Infos sociales

Page 3 :
Communiqué
confédéral

Page 4 :
A savoir

Agenda

Page 5 :
Vie de la commission
permanente et des
régions

Contacts

Les Français inquiets pour leur retraite mais très attachés au régime collectif et solidaire

Pour la dixième édition de leur Observatoire des retraites, l'Union Mutualiste Retraite (UMR), Liaisons sociales Magazine et Ipsos dressent un nouvel état des lieux de l'opinion des Français sur la retraite et sa préparation.

Parmi les questions abordées :

- Quel est l'état d'esprit des Français lorsqu'on évoque le sujet des retraites ? Comment voient-ils l'avenir ?
- Le système actuel leur semble-t-il pouvoir subsister ?
- Une autre réforme leur paraît-elle nécessaire ?
- Leurs comportements d'épargne retraite ont-ils évolué depuis la dernière mesure effectuée ?

Les idées-forces à retenir de ce sondage :

- Une inquiétude toujours très marquée à l'égard de la retraite : 76 % des personnes interrogées se disent préoccupés par le montant de leur future retraite, contre 60 % en 2011.
- Un large consensus autour du décret « carrières longues » de juillet 2012 : près de 90 % d'opinions favorables.
- Un souhait de réformer en profondeur le système mais un attachement fort au régime collectif, 7 personnes sur 10 souhaitent une nouvelle réforme dans les deux ans mais estiment que le système de retraite doit rester collectif et solidaire.

Source : L'Observatoire français des retraites Ipsos/UMR – Liaisons sociales magazine
<http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/2012-10-30-observatoire-francais-retraites-umr-10eme-edition>

* * *

Le plafond de la Sécurité sociale s'élèvera à 3 086 euros par mois en 2013.

Chaque année le plafond de la Sécurité sociale est revalorisé en fonction de l'évolution des salaires, conformément aux règles prévues par le code de la Sécurité sociale (articles D. 242-17 à D. 242-19).

A compter du 1er janvier 2013, le nouveau plafond de la Sécurité sociale s'élèvera à **3 086 euros par mois**, soit une revalorisation de 1,8 % par rapport au plafond de 2012.

Plus d'infos :
<http://www.securite-sociale.fr/Montants-du-plafond-de-la-Securite-sociale-pour-2013>

* * *

Qui paiera la contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA) ?

L'article 17 du PFLSS étend la contribution de solidarité pour l'autonomie (CASA) aux pensions de retraite, d'invalidité et aux préretraites, à compter du **1er avril 2013**. Tout comme la contribution perçue sur les revenus salariaux, le taux de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie s'élèvera à 0,3 % et son produit sera affecté entièrement à la CNSA.

Seuls les retraités assujettis au taux de CSG à 6,6 % seront concernés par la CASA. Seront exonérés du paiement de cette CASA les retraités qui bénéficient du taux réduit de CSG de 3,8 %, c'est-à-dire ceux dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédente n'atteint pas le seuil de 61 euros applicable pour la mise en recouvrement de celle-ci.

Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées seront également exonérés du paiement de la CASA. Enfin, les pensions versées aux invalides de guerre et aux anciens combattants ainsi que les pensions temporaires d'orphelin lorsqu'elles remplacent l'allocation aux adultes handicapés à laquelle aurait eu droit le parent décédé ne seront pas non plus incluses dans l'assiette de la CASA.

Cette contribution touchera 56 % des retraités : FO dénonce ce prélèvement qui vient encore amputer le pouvoir d'achat des retraités. Elle rappelle que le blocage du barème de l'impôt en 2011, y compris du revenu fiscal de référence, ont rendu imposables des milliers de retraités qui, de ce fait, se verront appliquer cette nouvelle taxe.

Consultez le texte du PLSS pour 2013 adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0054.asp>

* * *

Communiqué confédéral

Après les attaques de la Cour des comptes, l'addition présentée par le législateur

L'UCR-FO dénonce la nouvelle taxe de 0,30% au 1er avril 2013, présentée comme finançant la perte d'autonomie. Cette « contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie » (CASA) est surtout additionnelle. Elle ampute le pouvoir d'achat des retraités et de surcroît n'alimente pas la CNSA en 2013.

Après avoir « fabriqué » des retraités imposables en supprimant la demi-part fiscale supplémentaire attribuée aux veuves et veufs ayant élevé des enfants, en maintenant le gel du barème sur l'impôt sur le revenu, le législateur détériore les conditions de vie de milliers de retraités.

A ces mesures, s'ajoute la hausse des prix des produits de consommation, des tarifs des couvertures complémentaires santé, des transports, des carburants, de l'électricité, de l'énergie, de l'eau...

Pour l'UCR-FO l'annonce d'une nouvelle hausse du gaz de 2,4 % au 1er janvier 2013 est inadmissible et va alourdir lourdement la facture énergétique des millions de retraités qui, pour des raisons financières, vont devoir limiter leur consommation pour cuisiner ou se chauffer convenablement.

L'UCR-FO condamne vivement la baisse programmée du pouvoir d'achat des retraites et des pensions.

Contact : Philippe PIHET : 01 40 52 84 32

Paris, le 11 décembre 2012

Ethylotests : soufflez avec modération, en attendant les PV

C'est l'ONG ROBIN DES BOIS qui avait donné l'alerte sur la toxicité des éthylotest à usage unique, du fait notamment de la présence de chrome VI substance classée cancérigène.

Entre 1999 et 2006 156 incidents ont été recensés.

En vertu du décret n° 2012-284 du 28/02/2012, tout conducteur d'un véhicule à moteur à l'exception d'un cyclomoteur s'exposait à partir du 1^{er} novembre 2012 à une contravention.

Cette mesure est reportée au 1^{er} mars 2013

* * *

Fuites d'eau

Le décret concernant des fuites d'eau sur canalisation situées après le compteur est paru (JO du 26/09/2012).

Ce décret n'entrera en vigueur que le 1^{er} juillet 2013, mais il s'applique dès à présent en partie. Tout abonné qui constate une sur consommation manifeste sur sa facture peut déjà demander à bénéficier d'un plafonnement à deux fois sa consommation habituelle.

* * *

Rachat de crédits

A compter du 1^{er} octobre, lorsqu'un emprunteur sollicitera le rachat de prêts, l'établissement prêteur devra établir, avant toute offre de regroupement, un document indiquant si le coût du crédit augmente (décret no 2012-609, JO du 3/5/2012).

* * *

Egalité des sexes

Bonne nouvelle pour les conductrices, au nom de l'égalité des sexes les assureurs ne seront plus autorisés à pratiquer des tarifs « discriminatoires » à compter du 21 décembre 2012.

Mauvaises nouvelles leur prime sera augmentée de 20%

* * *

Agenda

Prochaine réunion du bureau de la Commission permanente des retraités le jeudi 17 janvier 2013

Vie de la commission permanente

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Vie des régions

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

Contacts

Région Parisienne :

Serge RIO
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA :

Albert MAZZELLA
06 09 53 10 42
albert.mazzella@orange.fr

GENOVESE Joseph
04 93 35 92 26
joanag06@aol.com

FRANCHINI Claude
06 66 34 69 12
mterravecchia@yahoo.fr

Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique
06 70 00 51 60
vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard
06 14 18 91 91
GFMOUTON@aol.com